

COMMUNIQUÉ

Le 11 août 2022

Sécheresse sur le Département de la Creuse

Face à la situation de crise concernant la sécheresse sur notre Département et à la demande de Madame la Préfète, la Ville de Guéret vous informe des restrictions concernant l'usage de l'eau.

Interdictions :

- Lavage des véhicules,
- Lavage et nettoyage des voiries, terrasses, balcons et façades...
- Alimentation de fontaines en circuit ouvert
- Arrosage des terrains de sport
- Arrosage des espaces verts
- Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardinières...
- Remplissage et vidange interdits des piscines privées

Restrictions :

- Arrosage des jardins potagers interdit entre 8h et 20h
- Piscines collectives publiques et privées : remplissage et vidange interdits sauf renouvellement d'eau partiel pour impératif sanitaire et technique
- Irrigation de cultures, pépinières et vergers interdite entre 8h et 20h

Nous en appelons à votre conscience citoyenne et vous demandons de bien vouloir respecter ces consignes afin de préserver au mieux la ressource en eau de notre territoire.

Contact presse :

Service communication de la Ville de Guéret

MOREAU Camille : camille.moreau@ville-gueret.fr - Tel : 05 55 51 47 00

QUELET Agathe : agathe.quelet@ville-gueret.fr - Tel : 05 55 51 47 00